

Azille

Info

3

<http://www.mairie-azille.com>
contact@mairie-azille.com
04 68 91 40 08

Directeur de la publication
Le maire



AVRIL
2024

Édito

Sommaire

CÔTÉ VILLAGE

Agenda
Plantation d'arbres par les écoliers
Réception des enfants
Accès Pumptrack
Commémoration du 8 mai

2

CÔTÉ MAIRIE

Délibérations du Conseil Municipal du 19/03/2024

Délibérations du Conseil Municipal du 09/04/2024

3

4

A SAVOIR

Etat Civil
Pré-inscription des petites sections pour la rentrée scolaire 2024 -2025
Elections européennes
Recensement Jeunes
Covaldem
Nuisances sonores canines
Bornes de recharge électrique

5

Le **printemps** est une saison qui réveille la nature, apportant avec elle une promesse de renouveau et de renaissance. La nature nous offre sa beauté avec les bourgeons des vignes, les iris, coquelicots et amandiers qui décorent le bord de nos routes.

Dans les affaires communales c'est aussi le temps du vote du budget qui nous permet à la fois de faire un état des lieux des réalisations de l'année passée et d'anticiper le futur.

A l'échelle de notre village, nous pouvons ainsi nous réjouir de plusieurs bonnes nouvelles. Après près de trois ans de travaux la salle Maynadié va enfin être disponible pour les azillois qui pourront y fêter baptêmes, mariages et autres fêtes familiales. Nous allons inaugurer officiellement ce bel équipement le 13 Juin en même temps que le nouvelle place du lavoir. Monsieur Christian Bonnet, Préfet de l'Aude, nous fera l'honneur de sa présence.

Ce mois-ci nous avons voté le budget 2024. Conformément à nos engagements nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition. Bien que la commune ait réalisé de nombreux travaux depuis 4 ans et que les prix de l'énergie se soient envolés, nous avons fait baisser notre taux d'endettement.

Les finances municipales sont saines. Nous continuerons à investir cette année. Les allées Pôl Lapeyre vont être refaites, l'isolation de la mairie va être entreprise et une étude est en cours pour la rénovation du foyer.

Alors que le monde devient de plus en plus complexe et déraisonnable, à Azille le cap est tenu. Notre saison culturelle s'annonce sous les meilleurs auspices avec cette année 5 expositions au programme et la seconde édition de notre concours photo. Côté sport, la 3^{ème} édition de Tra'Zille va mettre notre village à l'honneur le 28 avril.

Seule ombre au tableau, il va falloir cette année encore faire attention à notre consommation d'eau. A cet effet nous allons réduire le nombre de bacs à fleurs dans le village tout en adoptant des plantes moins gourmandes en eau. Sachons profiter des premiers beaux jours en allant à la rencontre de nos proches sans attendre la fête des voisins organisée par la MJC le 31 mai.

Le maire

*S'il n'y avait pas d'hiver, le printemps ne serait pas si agréable : si nous ne goûtions pas à l'adversité, la réussite ne serait pas tant appréciée. **Anne Bradstreet***



Côté Village

Agenda

21 avril : Vide-greniers (Petits écoliers)

27 avril : Inauguration exposition de peinture à 18h30 à la salle des voûtes

27 et 28 avril : Concours de pétanque à l'ancienne gare

28 avril : Tra'Zille

1er mai : Vide-greniers (MJC)

4 mai : Chorale de Palaja à 20h30 à l'église (MJC)

4 et 5 mai : Concours de La lyonnaise à l'ancienne gare

8 mai : Commémoration de l'Armistice à 11h au Monument aux morts

15 mai : Permanence Maison France Service à 10h15 à la mairie

18 mai : Concours de la Lyonnaise

19 mai : Vide-greniers (Comité des fêtes)

Plantation d'arbres par les écoliers

Dans le cadre de la journée internationale des forêts, nos écoliers scolarisés en CE et CM ont pu bénéficier d'une animation autour de l'arbre, la forêt, les métiers du bois, assurée par un agent de l'Office National des Forêts.

Les élèves ont pu passer ensuite aux travaux pratiques en plantant un arbre ou arbuste le long du chemin vert grâce à la dotation des plants par un pépiniériste partenaire.

Le 29 mars ce sont 68 plants qui ont pu être mis en terre sous les conseils avisés de l'agent de l'ONF qui a donné le pas à pas pour réussir la plantation et lui donner toutes les chances de bien se développer.

Il faut noter que les agents techniques de la mairie avaient réalisé en amont les trous et qu'ils assureront les arrosages nécessaires au racinage.

Chaque enfant a ensuite été destinataire d'une carte précisant le relevé GPS indiquant l'endroit exact de plantation, l'essence de l'arbre et une photo de l'enfant et de son arbre.



Réception des enfants

Le samedi 13 avril s'est déroulée une rencontre avec les parents des enfants nés en 2021, 2022 et 2023. Pour renouveler avec cette tradition d'accueil des nouveau-nés mise entre parenthèse en raison du COVID, le maire a donc convié 31 familles dont une vingtaine de familles a répondu présent.

Le maire a ainsi pu saluer chaque couple parents/ enfants tout en rappelant l'importance pour la commune de pouvoir compter sur une natalité dynamique, gage de développement. Chaque famille s'est vu remettre un chéquier cad'hoc pour chaque naissance avant de partager le pot de l'amitié à l'ombre dans la cour de la salle des voûtes.



Accès au Pumptrack

L'accès au pumptrack a été refait de fond en comble de façon à permettre un cheminement plus aisé que ce soit à pied ou à vélo. Nous étudions à présent la possibilité de rendre la piste plus « roulante ».



Commémoration du 8 mai 1945

Ce 8 mai marquera le 80ème anniversaire du Débarquement et le Libération. Comme chaque année nous rendrons hommage aux vainqueurs de la Seconde Guerre Mondiale et à toutes ses victimes.

Nous nous réunirons à 11h devant le Monument aux morts pour le dépôt de gerbes. La cérémonie sera suivie du pot de l'amitié servie à la salle des voûtes.

Côté Mairie

Délibérations du Conseil Municipal du 19 mars

17-2024 : Ouverture de crédit d'investissement avant l'adoption du budget primitif

Le maire demande à l'assemblée de bien vouloir voter une ouverture de crédit correspondant à l'extension du columbarium. Les travaux ont été réalisés par la société JAMMES pour un montant total TTC de 7 820€.

La délibération a été votée à l'unanimité.

18-2024 : Abondement du FUL (Fonds Unique Logement)

La loi 2004-809 du 13/08/2004 a instauré le transfert de compétence aux départements de la gestion du fonds de solidarité pour le logement (FUL dans l'Aude). Ce fonds vise à dispenser des aides aux personnes en difficulté pour assurer les dépenses relatives au logement. Le Conseil Départemental sollicite les collectivités territoriales afin qu'elles fassent connaitre si elles souhaitent participer au financement du fonds.

Considérant que ce n'est pas de la compétence communale, le maire demande à l'assemblée de décliner la proposition.

La délibération a été votée à l'unanimité.

19-2024 : Mise en place de la vidéoprotection

Le sujet de la sécurité publique se pose à Azille comme ailleurs. Les villages environnants s'équipent en vidéo protection. Le maire propose au conseil d'installer un système de vidéoprotection. En l'état actuel des réflexions, les entrées de village (routes départementales) seraient équipées ainsi que la place César Franck, la mairie et l'école avec des caméras haute définition. Le maire demande au conseil de l'autoriser à entreprendre toutes les démarches nécessaires, à demander les subventions ad hoc et à signer tous les documents afférents.

La délibération a été votée à l'unanimité.

20-2024 : Débat d'Orientation Budgétaire

Le débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité.

L'exposé conduit par Jean Vangel, adjoint aux finances a porté sur le bilan des sections de fonctionnement et d'investissement au niveau des dépenses et des recettes, puis des engagements pluriannuels (emprunts) afin de dégager les marges de manœuvre. L'échéancier des remboursements d'emprunt fait apparaître qu'un emprunt va être remboursé en totalité fin 2024, ce qui représente une baisse des remboursements de 56 000€ et augmentera la capacité d'endet-

tement pour 2025. La commune aura donc été largement désendettée sur le mandat tout en investissant. Nous allons donc continuer en ce sens en utilisant notre capacité à investir.

Le maire demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de la tenue du DOB.

La délibération a été votée à l'unanimité.

21-2024 : Vote des taux d'imposition

La commune peut chaque année modifier ses taux d'imposition. Le maire a confirmé l'engagement pris de ne pas les augmenter.

En conséquence le maire propose de garder ces taux inchangés en 2024. Soit :

Taxe Foncière sur le bâti : 47.65%

Taxe Foncière (Non Bâti) : 63.06%

Taxe Habitation : 16.21%

La délibération a été votée à l'unanimité, J. Vangel ne prenant pas part au vote.

22-2024 : Détermination du montant de la location de la salle Maynadié

La salle Maynadié va être mise à la location à partir du mois de mai. Le maire propose à l'assemblée d'adopter le même montant que pour la salle du foyer soit 100€.

La délibération a été votée à l'unanimité

L'intégralité du PV du conseil municipal est consultable en mairie.

Délibérations du Conseil Municipal du 9 avril

23-2024 Provisions pour créances douteuses

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité. En l'espèce le montant des créances considérées comme douteuses s'élèvent 4 804€ et porte essentiellement sur des loyers impayés.

Le maire demande au conseil de bien vouloir constituer une provision risques et charges au titre des créances douteuses d'un montant de 1000€.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

24-2024 Affectation des résultats

Suite à l'approbation du compte administratif, il convient d'affecter le résultat.

Côté Mairie

Le résultat du compte administratif 2023, 216 009.05€ augmenté du résultat de clôture 2022 égal à 177 664.48€ est affecté au déficit des restes à réaliser 2023 soit 102 812.87€ et au déficit cumulé de la section d'investissement 162 809.14€.

Le solde soit 128 051.52€ est reporté au budget de fonctionnement 2024. Le maire propose au conseil d'approuver l'affectation du résultat ainsi présentée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

25-2024 Budget 2024

Le budget 2024 est examiné en commençant par les dépenses de fonctionnement. Il faut retenir quelques faits saillants tels que :

Chapitre 11 (charges à caractère général) : Par rapport à la même époque de 2023, le prix de l'énergie est redescendu et nous tenons compte de la baisse de consommation engendrée par les changements de système de chauffage réalisés en 2023. La baisse de la charge entraînée par la renégociation du contrat des photocopieurs se poursuit. Le total du chapitre est de 394 200€.

Chapitre 12 (frais de personnel) : le poste consacré au personnel titulaire permanent augmente ; il tient compte de la prime pouvoir d'achat versée en février et anticipe une augmentation prévisible du point d'indice. Le total du chapitre se monte à 597 500 €.

Chapitre 65 : Il inclut les droits d'utilisation des logiciels comptable et organisationnel de la mairie.

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 160 385€. Concernant les recettes de fonctionnement il faut particulièrement noter que si la DGF (dotation globale de fonctionnement) devrait rester stable, la DSR (dotation solidarité rurale) continue d'augmenter.

L'augmentation des bases d'imposition se traduit par une recette supplémentaire de 20 000 € à taux constants. Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 1 471 906.52 €, ce qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 311 521.52 €. Le budget Investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 853 905.24 €. Le maire propose de passer au vote du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

26-2024 Subventions aux associations

Chaque association de la commune a été reçue par le maire et la première adjointe afin de présenter son bilan d'activité et plus particulièrement son bilan financier et ses éventuels besoins en termes de subvention. Suite à ces échanges, une consolidation des besoins recensés a été établie pour l'ensemble des associations. Le maire demande à son conseil de se prononcer sur le tableau commenté en séance pour un montant total de 14 065 €. Une fois ce tableau voté, les sub-

ventions ainsi déterminées pourront être versées.

La délibération votée à l'unanimité

27-2024 Transfert de la mise en œuvre du PDL de Carcassonne Agglo à la commune

Considérant notre volonté de s'engager contre l'habitat indigne, la ville souhaite instaurer le permis de louer, dispositif créé par la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR du 24 mars 2014, conforté par la loi ELAN 2018-1021 du 23 novembre 2018 (article 188).

Le dispositif créé par la loi permet à l'intercommunalité de déléguer la mise en œuvre de la compétence aux communes. Pour solliciter cette délégation, la commune doit délibérer afin de définir les modalités de mise en œuvre et le périmètre du dispositif. La commune a fait le choix de mettre en œuvre le dispositif d'autorisation préalable selon le phasage suivant :

1^{ère} phase : cœur de village + les écarts + le hameau de Jouarres où se concentre l'essentiel des problématiques.

2^{nde} phase : le reste du village.

Le dispositif permet à la commune d'exercer un contrôle des logements privés en amont des prises à bail et d'agir ainsi à l'encontre des bailleurs indécents qui proposent à la location des logements dégradés. Les logements concernés sont ceux :

Mis en location lorsqu'il s'agit d'une première mise en location

Faisant l'objet d'une nouvelle mise en location : pour chaque nouvelle location avec un nouveau locataire

Loués « meublés » ou « non-meublés » à titre de résidence principale soumise à la loi du 06/07/1989.

Le maire demande au conseil de l'autoriser à solliciter la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais de façon à ce qu'elle délègue la mise en œuvre du permis de louer sur la commune selon le périmètre défini par phasage.

La délibération est adoptée par 12 voix POUR et une voix CONTRE, celle de Mme Galibert.

28-2024 Autorisation de signature par Monsieur le maire des conventions de mise à disposition de terrains au SYADEN

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer des conventions de mise à disposition de terrains au SYADEN dans le cadre du programme Très Haut Débit. Cette convention concerne 3 locaux techniques situés respectivement 6 rue de la Poste, rue de la Restanque (parcelle A n°2336) et au 7 rue de la Restanque.

Délibération votée à l'unanimité

L'intégralité du PV du conseil municipal est consultable en mairie.

A savoir

Etat civil

Décès :

Le 1er mars est décédé **Marc DEVLAE MINCK** né le 15 novembre 1940 à Oujda.

Le 5 mars est décédée **Elisabeth BASTIT née BOYER** le 19 octobre 1928 née à Peyriac-Minervois.

Le 20 mars est décédé **Jean CAZANEUVE** né le 27 février 1931 à Mas -Saintes-Puelles.

Toutes nos condoléances aux familles et amis.

Pré-inscription des petites sections pour la rentrée scolaire 2024-2025

Si votre enfant est né en 2021, il rentrera en classe de petite section le lundi 2 septembre 2024.

Afin de réaliser son inscription, merci de vous présenter en mairie muni des documents suivants :

Attestation de domicile, livret de famille, carnet de santé.

Une journée portes ouvertes est organisée à l'école maternelle le jeudi 6 juin de 16h30 à 18h30.



Elections européennes

Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin. La date limite pour s'inscrire sur les listes électorales est le 1er mai pour une inscription en ligne ([Service-public.fr](https://service-public.fr)) et le 3 mai pour une inscription en mairie.



Recensement Jeunes

Les jeunes gens nés en 2008 doivent se faire recenser au secrétariat de la mairie pour effectuer leur journée d'appel et obtenir un certificat qui leur sera demandé pour leurs examens ainsi que pour l'inscription au permis de conduire.

Covaldem

Opération Broyez du vert : Le COVALDEM en partenariat avec la municipalité a mis à disposition un casier situé à l'ancienne gare de façon à nous permettre de déposer nos branchages. En l'espace de 10 jours le casier a été rempli. Ces branchages vont être broyés et pourront être récupérés pour être utilisés dans les jardins. Merci à tous.

Cette opération sera reconduite.

Dans la même veine, l'appel à volontaires pour l'achat d'un composteur a été entendu. 6 foyers se sont manifestés. La municipalité a pris en charge l'enlèvement auprès du COVALDEM afin de livrer directement les composteurs à la mairie.



Nuisances sonores canines

La police municipale est particulièrement attentive à faire respecter la tranquillité publique et est donc mobilisée sur le sujet. La loi prévoit que les propriétaires de chiens ne doivent pas troubler l'ordre public. Il appartient donc aux propriétaires de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que le chien n'aboie pas de façon intempestive. Nous rappelons que les colliers anti aboiements sont légaux. La police verbalisera tout contrevenant à condition bien-sûr qu'elle puisse constater in situ les aboiements.

Nous recommandons une prise de contact avec vos conseillers municipaux référents qui relaieront vos constats auprès du maire.

Bornes de recharge électrique

Les bornes de recharge sont installées et seront opérationnelles dans les jours qui viennent, Place des Cordeliers. Pour pouvoir s'en servir il suffira de vous abonner mais une utilisation occasionnelle restera possible. L'application REVEO est téléchargeable sur app store ou google play.



MJC AZILLE

En partenariat avec le restaurant

L'air du Temps

31 MAI 2024



À partir de 18h30

FÊTE DES VOISINS

EN PRÉSENCE DE L'ARTISTE CHARLIE

RDV sur la promenade en face du restaurant
L'Air du Temps, 5 allée de la République

Chaque famille apporte ses plats sucrés / salés au choix à partager, sans oublier assiettes et couverts.
Le bar restaurant, l'Air Du Temps sera à votre disposition pour tous vos boissons (vins, sodas, bières etc...)

CONTACT MJC : 07 66 01 20 55

Annulé en cas d'intempéries



AZILLE - SALLE DES VOÛTES EXPOSITION



Maryse Buffart

26 AVRIL - 25 MAI 2024

Vernissage
le 27/04
à 18h30



ENTRÉE LIBRE

SALLE DES VOÛTES, 27 BIS ALLÉE POL LAPEYRE
04 68 91 59 61

MARDI, JEUDI, VENDREDI, SAMEDI DE 9H00/1200
ET DE 14H00/17H00, MERCREDI DE 9H00/12H00

AZILLE CONCERT

La MJC d'Azille
accueille
LA CHORALE DE PALAJA

Dirigée par NAÏRA YAYER-OGANESSIAN
Au piano, Baptiste AVALOS



4 mai 2024
20h30



Église d'Azille

ENTRÉE LIBRE - PARTICIPATION

Contact MJC : 07 66 01 20 55
www.vocalises-palaja.fr



Au Coeur du Minervois

TRA'ZILLE

12km D+160m

21km D+400m

67km D+2000m ITRA 3

12km Marche Nordique

Courses enfants et Rando

28/04/2024 à AZILLE 11700

organisé par



www.trazille.fr